



PROTÉGER ET VENDRE L'INNOVATION NON BREVETABLE

LE 22 JUIN 2010 À PARIS

LE 30 NOVEMBRE 2010 À BORDEAUX

PRIX : 590 €

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées
- Maîtriser les procédures permettant de les valoriser

PUBLICS CONCERNÉS

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Le patrimoine innovant non breveté

- Identification : Technologies non brevetables ou non brevetées (logiciels non brevetables ; biotechnologies ; Internet, ..), méthodes d'affaires, savoir-faire, secrets de fabrique, présentations d'information, concepts.
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

Comment protéger et sécuriser ce qui n'est pas breveté ?

- La formalisation et la traçabilité des innovations
- La gestion des informations (procédures internes, cahiers de création ; cahiers de laboratoire ; échanges avec l'environnement extérieur, l'outil informatique)
- Le dossier technique
- Accords de confidentialité (ou de secret)
- Contrats de recherche
- Clauses liées aux contrats de travail : salariés, intérimaires, stagiaires, doctorants

Les aspects juridiques

- Le droit français et européen
- Cas des Etats-Unis et de la Chine
- Les conventions internationales

Transfert ou communication du savoir-faire

- Précautions, séquençement
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire

Exemples et bonnes pratiques

Pré-requis

Il est préférable que les participants aient des notions de propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés, illustration par des exemples.
- Dialogues avec les intervenants et les participants, synthèses.
- Supports pédagogiques remis aux participants.